



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 1er DECEMBRE 2005

Présidence : M. Enrico MONSUTTI
37 membres présents

Le Président, M. MONSUTTI, ouvre la séance à 18h15 et souhaite la bienvenue à tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les municipaux. Il relève la présence de Mmes CHABLOZ, boursière, et JAN, boursière sortante, de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, et de MM. WARNERY et GAMBONI pour le service technique.

Dans les rangs du public, le Président salue et relève la présence de MM. Ch. POLIN et A. MONOD, députés, ainsi que les habitants et les nouveaux citoyens venus assister à cette séance.

Il salue également la presse, représentée ce soir par M. A. DETRAZ pour 24 Heures et Mme N. BRISSOT-CARREL pour le Régional.

M J. NICOD, préfet, Mme N. LINIGER et M. J. HALDY, Députés, ainsi que MM. G. FONTANNAZ, Ph. SCHMIED et A. DELALOYE, Présidents des Conseils communaux de Paudex, Epalinges et Pully, se sont excusés.

1. APPEL

Présents:	37	membres
Excusés :	13	membres (MM. Novelli et Sturny arrivant plus tard)
Absents :	2	membres

Les conseillers excusés sont Mmes et MM. BEGUIN, BOUJON, BOVET, CASONI, CHESAUX, DELAPLACE, DETRAZ, FISCHER, GENAINE, GUTH et TUCHSCHMID.

Les conseillers absents sont MM. DAVALLE et DUPERTUIS.

Avec 37 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2005 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions et des remerciements sont présentés à la secrétaire.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

M. MONSUTTI, Président, précise que, en date du 21 novembre 2005, il a eu le plaisir de s'entretenir avec M. le Préfet. J. NICOD à l'occasion de la visite préfectorale annuelle effectuée dans notre commune. Durant cet entretien, M. MONSUTTI lui a fait part de ses expériences et de ses sentiments relativement à sa fonction de Président du Conseil communal.

M. MONSUTTI communique ensuite les résultats des dernières votations:

Votations cantonales du 27 novembre 2005: taux de participation de 48.80 %

Sauver Lavaux : objet accepté par 725 voix contre 118

Animalerie de Dorigny : objet refusé par 470 voix contre 350

Participations de l'Etat : objet accepté par 535 voix contre 195

Elections judiciaires : objet accepté par 713 voix contre 52

Votations fédérales du 27 novembre 2005 : taux de participation de 49.62 %

Aliments produits sans manipulations génétiques : objet accepté par 510 voix contre 345

Loi sur le travail : objet accepté par 480 voix contre 374

Enfin, en ce qui concerne les élections communales 2006, M. MONSUTTI informe l'assemblée que le 23 janvier 2006, à midi précise, la liste d'entente pour le Conseil communal sera close. Conformément à la décision du Conseil communal, elle devra comporter au moins 75 noms, soit 60 conseillers et 15 suppléants. Rien ne s'oppose évidemment à dépasser ces chiffres afin d'élargir le choix du corps électoral.

Lors des législatures précédentes, l'inscription avait souvent lieu en marge de la séance du Conseil de début septembre, voire au Marché villageois qui se déroulait à la veille de la clôture des listes. Cette fois, cette facilité n'existe pas. Dès lors, le Président va faire distribuer une feuille individuelle de candidature qu'il prie, pour autant que les conseillers le souhaitent, de remplir et rendre ce soir à Mlle Fogoz, ou de passer vers elle à l'administration pour la remettre avant le 23 janvier à midi précise.

Une séance publique d'information sera mise sur pied conjointement avec la Municipalité dans la deuxième semaine de janvier. A cette occasion, il sera aussi possible de s'inscrire tant pour le Conseil communal que pour la Municipalité.

M. MONSUTTI conclut en remerciant l'assistance de sa précieuse aide.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, Syndic, a le plaisir de saluer très cordialement l'assemblée au nom de la Municipalité qui est dans l'attente impatiente du retour de M. Moser, bloqué suite à une grève des transports aériens depuis le début de la semaine à Calafate, en Patagonie, près du glacier Pepito Moreno. Il espère qu'il mette à profit ce contretemps pour nous ramener quelques pépitos d'oro !

En préambule, il a le plaisir de présenter la nouvelle boursière communale, Mme Patricia Chabloz. Boursière à St-Sulpice, puis adjointe à Romanel, Mme Chabloz est riche d'une expérience dont la commune profite déjà journallement. Au nom de l'assemblée, il lui souhaite une longue et agréable carrière à Belmont.

Mais qui dit arrivée, dit aussi départ. Mme Jan a remis officiellement ses pouvoirs le 31 octobre dernier, une fois le budget 2006 « sous toit ». Si nous la remercions de nous consacrer encore quelques heures ce soir, nous la remercions tout particulièrement pour l'excellence de son travail en général et de boursière depuis 2000 en particulier. Mme Jan aura œuvré avec succès pour faire passer notre comptabilité dans le 3^{ème} Millénaire. C'est aussi grâce à son souci du détail que nos budgets et nos comptes se sont épaissis, pour le plus grand bien de la transparence des chiffres vis-à-vis du Conseil communal.

En ce qui concerne **la visite annuelle de M. le Préfet**, ce dernier n'a pu, comme de coutume, que constater le parfait fonctionnement de notre administration et des autorités communales. A nouveau, M. Nicod relève que Belmont ne pratique ni la politique de l'autruche, ni celle de l'esprit de clocher. Si la Municipalité est fière de ces constats, elle est consciente que c'est à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qu'elle le doit. Votre confiance dope notre engagement en faveur des Cancoires.

Relativement aux **budgets cantonaux 2006 et 2007**, par médias interposés, nous avons pu suivre la saga cantonale concernant le projet du Conseil d'Etat de mettre, une fois de plus, à contribution les communes pour assainir ses finances. Dans sa séance du 29 novembre 2005, le Grand Conseil a décidé de suivre partiellement le Gouvernement, en acceptant de « ponctionner » les communes de 17 millions en 2006 et 2007, s'agissant du passage de 30 à 50 % au titre de la couverture du déficit du transport régional. Le montant correspondant est inscrit dans notre budget 2006. Par contre, le Législatif cantonal renonce à « capter » 2/12ème sur les gains immobiliers, ce qui a pour conséquence de transformer notre déficit budgétaire 2006 en résultat positif arrondi à Fr. 40'000.--.

Le deuxième débat du Grand Conseil n'ayant pas encore eu lieu, il est prématuré de modifier notre budget. Ajoutez à cela que l'Union des Communes Vaudoises devra confirmer, le 15 décembre prochain, si elle lance ou non un référendum contre les 17 millions précités, vous conviendrez qu'il est urgent d'attendre !

Consciente des dégâts que peut provoquer un référendum, qui par définition ne construit pas mais empêche l'autre de faire, la Municipalité a tenté de présenter une solution novatrice à l'assemblée de l'UCV du 2 novembre 2005 mais qui, pour des raisons de (mauvaise) procédure, n'a pas pu être votée. M. MUHEIM, à titre personnel, vient d'écrire au Conseil d'Etat pour le rendre attentif aux graves dégâts que provoquera inmanquablement un référendum, que celui-ci soit gagné ou perdu par les référendaires. La Commission des finances du Conseil communal, par son président, a pu suivre ce triste feuilleton, digne d'une république bananière.

Dans le cadre du **personnel communal**, nous avons le regret de vous annoncer que Mlle Séverine Maillard, entrée le 1^{er} septembre 2005 au Greffe, nous a quittés hier. Nous regrettons sincèrement cette décision, Mlle Maillard ayant fait œuvre de compétences extraordinaires, au vu de la complexité et de la diversité des tâches que nous lui avons confiées. Nous allons donc remettre ce poste au concours ces prochains jours.

Par contre, nous prévoyons de transformer ce poste de 100% à 50%, au vu de la réorganisation des tâches entre canton et communes s'agissant du service de la population, qui vient de nous être annoncé et qui entrera en vigueur le 1er janvier 2006.

En consultation publique depuis fin octobre jusqu'au 23 décembre 2005, le **projet agglomération Lausanne-Morges** (PALM) fera l'objet d'une présentation complémentaire, destinée principalement aux membres de Conseils communaux, jeudi 15 décembre 2005 à 20 h. au Casino de Montbenon. Un avis vous est distribué ce soir. Merci aux membres de la CCAR qui ont déjà reçu le 1er avis de prendre note du changement de lieu de la séance. Bienvenue à toutes et à tous.

Nous sommes à bout touchant pour mettre à l'enquête publique le dossier du **projet de réhabilitation de la Grande Salle et du chauffage à distance pour le bâtiment de l'Auberge et la maison Pasche** qui a évolué en fonction des remarques et propositions émises par votre assemblée et vos Commissions. Sans « encoules » lors de l'enquête, le préavis pour le crédit de construction vous sera soumis début mars 2006. Et comme il ne s'agit pas de créer une place de rebroussement pour les bus, nous sommes confiants pour tenir le programme.

Une fois n'est pas coutume, vous pourrez ce soir souscrire pour la première fois du **vin rouge issu de nos vignes**. Il s'agit d'un 100% Pinot noir d'excellente facture.

La cuvée est celle de 2001 et le carton de six bouteilles vous est proposé à Fr. 60.--

Quant au vin blanc 2004, récompensé des Lauriers d'Or de Terravin, il reste 45 cartons de six bouteilles, sacrifié au prix de Fr. 55.-- le carton.

Une feuille de souscription va être mise en circulation et vous pourrez en prendre livraison à l'administration communale dès demain matin.

La fin de l'année sera festive à Belmont. Alors ouvrez vos agendas pour y inscrire les **manifestations** suivantes :

- Vendredi 2 décembre 2005 de 9 h. à 20 h., la PCi régionale tiendra un stand devant la Poste, en faveur du Téléthon,
- Samedi 3 décembre 2005 dès 19 h., dans la salle de gym, souper de solidarité en faveur de Kera Douré. Plus d'infos auprès de votre collègue Philippe Jan,
- Dimanche 4 décembre 2005 dès 10 heures à la Grande Salle, marché artisanal avec des créations d'ici et d'ailleurs,
- Samedi 17 décembre 2005 en matinée, le Père Noël vous attend sur la place du Village, avec sa soupe et ses sapins.

M. MICHELET apporte quelques informations concernant les divers travaux.

Le rétrécissement de la chaussée, existant avant les travaux, à l'intersection **Burenz/Rouvaine** sera remplacé par un ralentisseur. Nous avons reçu le feu vert de l'Etat. Ces travaux seront réalisés au printemps après mise à l'enquête.

La première phase des travaux du **Chemin du Plan** est terminée. La route est à nouveau ouverte et le restera jusqu'à la reprise des travaux prévue au printemps.

Les travaux **En Crochet** ont été terminés sans problèmes. Des petits travaux de finition seront exécutés au printemps.

Les travaux souterrains du **Chemin de la Louche** se sont déroulés sans problèmes particuliers. Les récentes chutes de neige ont perturbé l'avancement des travaux. Nous mettons tout en oeuvre afin de garantir le passage des véhicules pendant l'hiver.

La zone avec une limitation de vitesse à **30 km/h** va s'étendre. En effet, après de nombreuses recherches de solutions pour le cheminement des piétons le long du chemin de la Louche et plus particulièrement la liaison entre la route d'Arnier et le chemin de la Louche, nous avons envisagé plusieurs options dont un passage à piétons, ce qui avait été refusé au prétexte que le nombre de piétons l'empruntant était trop faible, la dernière proposition étant un giratoire qui ralentissait la vitesse mais n'assurait pas une sécurisation des piétons.

Face à ce problème, nous avons décidé de revenir à la charge, auprès des instances cantonales, pour obtenir un régime de 30 km/h pour le chemin de la Louche. Lors d'une séance avec la commission compétente de l'Etat, nous avons exposé notre souci et notre souhait de pouvoir inclure ce secteur dans le régime des 30 km/h.

Il faut se souvenir que la Municipalité avait déjà fait cette demande par le passé, ce qui avait toujours été refusé. A notre grande satisfaction, l'approche de ce type de problème ayant évolué, nous avons obtenu gain de cause. De plus, ce régime s'étend à la route d'Arnier et au chemin de Chatruffe. De ce fait, la partie supérieure du village entre le chemin de Villars et la route cantonale sera en régime de circulation de 30 km/h.

Dans le cadre de ces aménagements pour sécuriser les cheminements piétonniers, nous allons, après consultation des instances cantonales, modifier le débouché du chemin du Pâquis sur la route cantonale. Le trottoir le long de la route des Monts de Lavaux sera prolongé au travers du chemin du Pâquis, ce qui garantira la continuité du cheminement.

Tous les travaux d'aménagement de la zone 30 km/h feront l'objet d'un préavis qui sera présenté au Conseil au début 2006.

Nous prévoyons d'aménager l'**ancienne place de rebroussement TL** pour permettre le rebroussement de camions et surtout pour créer un parking d'échange afin de permettre le stationnement des voitures pour prendre les transports publics. Ce projet sera soumis à l'enquête publique et un préavis vous sera présenté au début 2006.

Mme SCHIESSER précise que l'ultime exercice de l'année 2005 du corps des sapeurs-pompiers de notre commune a eu lieu le samedi 12 novembre 2005 sous les ordres du capitaine Claude-Alain Moret. Une invitation, par le biais d'un tout ménage, a été envoyée à la population et une cinquantaine de concitoyens se sont déplacés pour suivre cet exercice qui présentait diverses facettes du travail exécuté par le **SDIS**. (lutte contre le feu – sauvetage de personnes – petit moyen d'extinction et intervention pionnier « chute d'arbre »). Cet exercice a été mené de main de maître par le commandant Moret dont ce fut le dernier commandement car celui-ci a donné sa démission de son poste pour le 31 décembre 2005 à minuit pile, après 22 ans de bons et loyaux services.

A l'issue de cette représentation, un apéritif a été offert à la cafétéria de l'école d'ostéopathie puis une partie plus officielle s'est ensuite déroulée au local du SDIS. Le corps des sapeurs-pompiers a été remercié de son engagement tout au long de l'année et divers grades ont été attribués par le commandant Moret pour les sous-officiers et par Mme SCHIESSER pour les officiers. Cette dernière se plaît à relever que, première municipale du feu de la commune, elle a été amenée à donner, pour la première fois à Belmont-sur-Lausanne, le grade de lieutenant à UNE FEMME. Vous la reconnaîtrez sûrement si on vous dit que le fruit n'est pas tombé loin de l'arbre car sa maman fut la première femme au perchoir du Conseil et qu'elle fut aussi la première femme municipale de la Commune. Le lieutenant Sandra Brughera a vraiment de qui tenir, n'est-ce pas Hélène ???

Pour finir, notre Syndic Gustave Muheim a chaudement remercié le commandant Moret pour les douze années passées à ce poste et a officiellement nommé le nouveau commandant en la personne de M. Yann Tornare qui prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2006 à 0h00.

Tout au long de l'année 2005, M. Tornare a travaillé main dans la main avec M. Moret, tant sur le travail de terrain que sur le travail plus administratif et « politique » (rapports et réunions avec l'ECA, avec les dirigeants des corps de sapeurs-pompiers amis de Pully, Lutry, et Paudex concernant la politique de soutien, politique d'achats et d'exercices communs, etc...).

M. Tornare mérite nos applaudissements pour cette nomination.

Le **vandalisme** est de nouveau aux portes de notre commune. Après une certaine accalmie, due peut-être à l'information véhiculée par les membres du Conseil communal en octobre 2004, le vandalisme refait surface. Dernièrement, les vitres de l'abribus des Grands-Champs, situé à côté de l'école d'ostéopathie, ont à **nouveau** été brisées. C'est un montant de Fr. 1'720.50 que la bourse communale devra payer, selon la convention du 20 novembre 1996 qui prévoit que les frais de réparation sont à la charge de la Commune, afin de réparer les dégâts et plainte pénale a été déposée par la Commune.

Mais fait bien plus grave, à la place de jeux située au dessus du réservoir de Chatruffe, le toboggan a fait l'objet de vandalisme. Celui-ci a été déboulonné de sa base. On vous laisse imaginer ce qui aurait pu arriver si le beau temps avait été présent et que de jeunes enfants étaient arrivés en haut de l'échelle et avaient déstabilisé le toboggan. Un heureux hasard a permis d'éviter un accident qui aurait pu se révéler très grave.

Mme SCHIESSER remercie par avance de véhiculer ces informations autour de nous. Peut-être que celles-ci mettront un peu de plomb dans certaines cervelles.

En ce qui concerne les **élections communales 2006**, Mme BRUGHERA annonce mettre un terme à son mandat le 30 juin 2006.

Au nom de la municipalité, M. MUHEIM a le plaisir et l'honneur d'annoncer que Mme Schiesser, MM. Michelet, Moser et lui-même ont décidé de se représenter pour la prochaine législature. Contrairement à une élection complémentaire, les cinq sièges sont vacants quand bien même quatre candidats sont déjà annoncés.

Alors à vous, si vous le souhaitez, de compléter la liste qui sera ouverte au Greffe municipal du 16 janvier au 23 janvier 2006 à midi précise !

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

Pas de communication.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

Pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2005

Edition d'un nouveau règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Belmont-sur-Lausanne

Commission technique: MM. EMERY, MARREL, président, MEGIAS

La Commission technique relève que le nouveau règlement découle de la nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003 et de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois. Elle précise que le responsable cantonal des naturalisations a confirmé que le nouveau règlement est conforme aux différentes dispositions légales et constitutionnelles actuellement en vigueur. Dès lors, la Commission technique recommande d'accepter ce préavis. M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis n° 14/2005 est accepté à l'unanimité.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2005

Budget 2006

Commission des finances: MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

La Commission des finances relève que, après un examen détaillé du préavis et du budget, elle peut accepter le déficit présumé de CHF 40'900 pour 2006 avec sérénité tout en gardant espoir que, à fin 2006, les chiffres passent du rouge au noir. Elle estime peu justifié de remettre en question des montants minimes sur l'un ou l'autre poste, le budget ne comportant pratiquement que des dépenses indispensables, voire nécessaires, à la bonne marche du ménage communal. Cela étant, la Commission des finances encourage la Municipalité à poursuivre la gestion rigoureuse qui a porté ses fruits et demande au Conseil de rester vigilant quant à tout crédit extrabudgétaire demandé par l'exécutif. En ce qui concerne la taxe d'épuration, elle se rallie à la proposition de la Municipalité consistant à abaisser de 14 centimes le prix du m³ à épurer, ce qui ramènera ce dernier à 95 centimes pour 2006. Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions de ce préavis et propose de les accepter sans modification.

Après le passage en revue des divers documents en possession des conseillers, M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis n° 16/2005 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. MONSUTTI remercie la Municipalité, Mmes JAN et CHABLOZ, respectivement ancienne et nouvelle boursières, ainsi que la Commission des finances pour le travail effectué.

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2005

Admission d'un candidat à la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne

Commission d'admission à la bourgeoisie: MM. EMERY, MARREL, président, MEGIAS

M. MARREL, président, n'ayant pas de remarque à formuler, M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote à bulletin secret.

M. Valerio TIGANAS obtient la bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne à l'unanimité des bulletins valables (36 OUI).

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2005

Admission d'une candidate à la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne

Commission d'admission à la bourgeoisie: MM. EMERY, MARREL, président, MEGIAS

M. MARREL, président, n'ayant pas de remarque à formuler, M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote à bulletin secret.

Mlle Jessica DA COSTA FERREIRA obtient la bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne à l'unanimité (37 OUI).

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. MEGIAS tient à féliciter la voirie pour son dévouement lors du dernier week-end s'agissant du déneigement des routes d'accès.

M. JAN précise que le repas de solidarité en faveur de Kera Douré débutera à 17h30 et non à 19h00 comme annoncé précédemment par M. MUHEIM. Il fait encore part du projet des enfants des écoles de Belmont pour une plantation d'arbres d'une valeur de CHF 4'000.-

La parole n'étant plus demandée, M. MONSUTTI souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et formule ses meilleurs vœux pour 2006 à l'ensemble des présents ainsi qu'à leurs familles. Il clôt la séance à 19h20.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Enrico MONSUTTI
Président

Claudine JACQUAT
Secrétaire

P.S. L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc